



4. NIVEAU DE VIE ET CONSOMMATION DES MENAGES

**COMMENT LA RICHESSE SE RÉPARTIT
SUR LE TERRITOIRE ?**

Répartition des richesses et utilisation des revenus, au cœur des enjeux de soutenabilité du développement

Si la production de richesse est une condition nécessaire au développement durable du fait notamment de l'emploi qu'elle génère, elle n'en est pas une condition suffisante. La pérennité du développement et sa soutenabilité à long terme implique que le modèle de croissance ne soit pas à l'origine de trop fortes inégalités qui pourraient compromettre la cohésion sociale.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de l'agglomération lyonnaise du Schéma de cohérence territoriale (Scot), qui pose les principes d'aménagement du territoire à l'horizon 2030, parle également de métropole équilibrée, exprimant ainsi un principe de solidarité entre les territoires.

Ce chapitre vient compléter le volet social publié en 2007, en apportant un éclairage sur la question de la répartition et de l'utilisation des revenus, dans une double approche, sociale et territoriale.

La première thématique concerne les questions des écarts de revenus au sein des différentes communes du Grand Lyon, et entre elles. Compte tenu des fortes disparités existantes, la recherche d'une situation plus équilibrée constitue un véritable enjeu au regard des objectifs de développement durable.

S'agissant de l'utilisation des revenus, les résultats de la 8^e enquête comportements d'achats réalisée en 2007 par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, fournissent une information détaillée sur les pratiques en matière d'actes d'achats et les dynamiques qui s'opèrent entre les territoires du

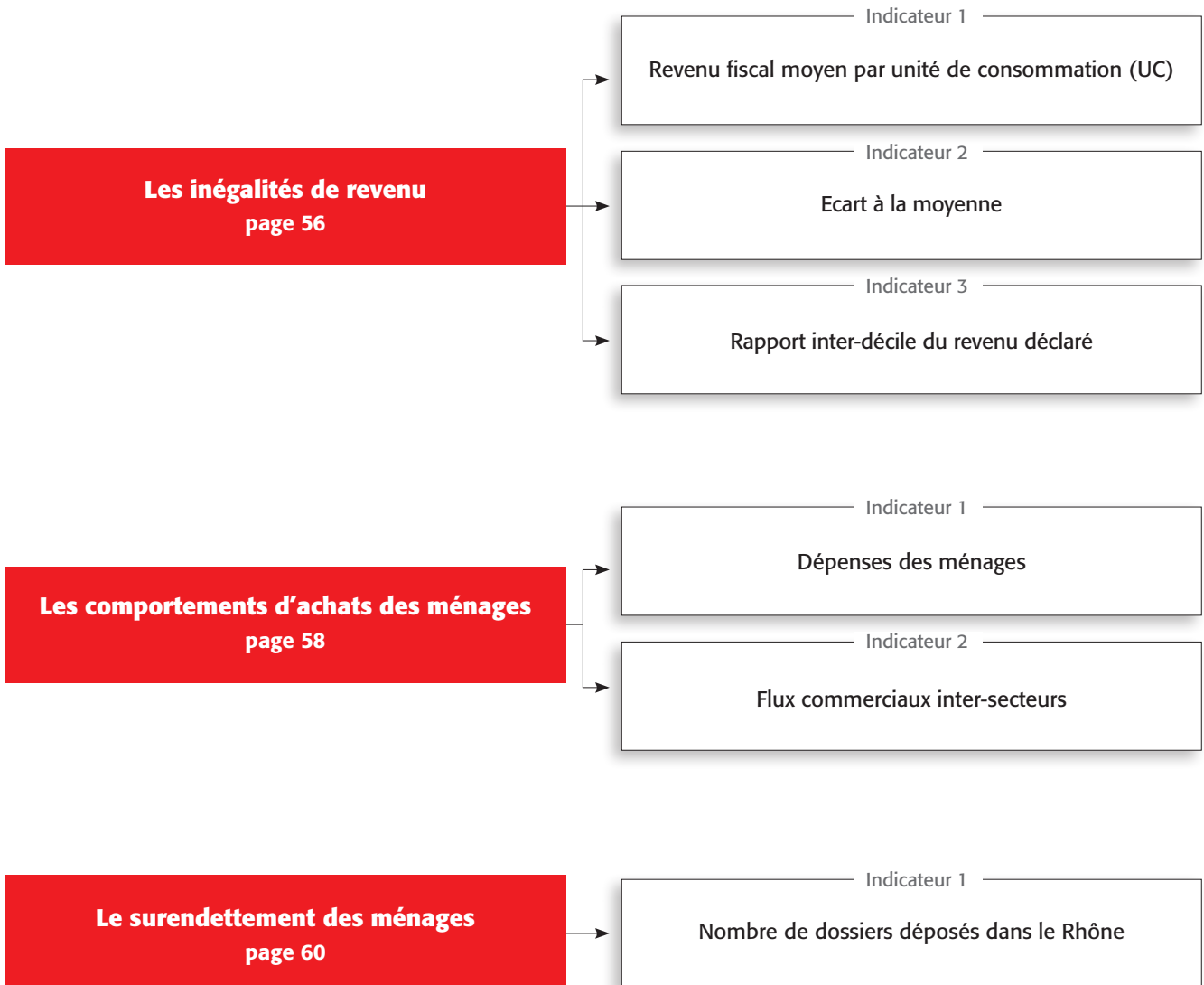
Grand Lyon. Au-delà de la question d'accessibilité des ménages aux équipements, l'enjeu pour l'organisation spatiale des activités commerciales, tel qu'il s'exprime dans les différents documents d'aménagement, est de privilégier un schéma qui limite les flux automobiles générés par les actes d'achats. Il s'agit notamment à l'échelle des bassins de vie, de permettre un rééquilibrage entre les situations d'évasion et d'attractivité. L'objectif visé est également de favoriser un développement équilibré entre les différentes formes de commerces.

Au cœur de la troisième thématique, les situations de surendettement des ménages traduisent des phénomènes de précarisation, de pauvreté et d'exclusion, contraires au principe de solidarité et de cohésion sociale qui prévaut dans la démarche de développement durable. Le surendettement est très majoritairement, et de plus en plus, dû à une diminution des ressources suite à un « accident de vie », le plus souvent une perte d'emploi, une séparation ou un divorce.

Plus encore, *« Le surendettement est une violence. Il anéantit socialement un individu. Il provoque l'isolement, la marginalisation. Nous devons y répondre sans tarder, sans perdre pour autant de vue que le crédit est un indispensable moteur à la croissance économique. Il existe en effet un paradoxe en France car, si nous assistons à une montée en puissance du « malendettement », notre pays affiche un taux d'endettement des ménages inférieur à celui de nos voisins européens. »*

Vertu économique ou traumatisme social ? Crédit facile ou facteur d'exclusion ? La place du crédit doit être repensée aujourd'hui. Tel est le constat du médiateur de la république au regard du nombre croissant de requêtes dont il est saisi (Extrait du rapport du Comité économique et social « le surendettement des particuliers » - 2007).

INDICATEURS



Les inégalités de revenu

Contexte

La question des inégalités de revenu sur un territoire est centrale.

L'étude des niveaux de revenu de l'agglomération lyonnaise n'échappe pas au constat fait généralement sur les grandes agglomérations, à savoir une hétérogénéité des revenus entre les communes mais également au sein de chacune d'entre elles.

L'étude des revenus fiscaux des ménages permet d'approcher ces disparités territoriales de revenu. Elle doit cependant être complétée par une approche des niveaux de vie (basée sur les estimations du revenu disponible) qui a été conduite par l'Insee en 2004 à l'échelle des départements français. Près de 11% des ménages du Rhône vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2004 (fixé à 60% du revenu médian). La région Rhône-Alpes avec l'Île-de-France et l'Alsace apparaît comme une aire géographique

plutôt aisée. Dans le Rhône, les inégalités de niveau de vie sont néanmoins plus importantes que la moyenne.

En cette période de crise économique profonde où les personnes les plus faiblement qualifiées sont les principales victimes de la dégradation de la conjoncture, les écarts de revenus vont se creuser et une frange de la population percevant des revenus moyens risque de basculer dans la précarité. Par ailleurs, le nombre d'assujettis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) croît nettement ces dernières années (+7% en 2008).

Une répartition plus équilibrée des niveaux de revenus et la réduction des situations de pauvreté sur le territoire demeure un enjeu important au regard de la cohésion sociale et des objectifs de développement durable.



Que prend-on en compte ?

■ Revenu fiscal moyen par unité de consommation (UC)

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage, hors RMI). L'étude des revenus fiscaux par unité de consommation s'appuie sur un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes

■ **L'écart à la moyenne** du Grand Lyon se calcule en faisant le rapport entre le revenu fiscal moyen d'une commune et celui du Grand Lyon. Ce ratio permet de comparer les niveaux moyens de revenu de chaque commune au revenu moyen du Grand Lyon. Un rapport de 0,5 obtenu pour une commune indique que son revenu moyen est équivalent à la moitié de celui du Grand Lyon.

■ Rapport inter-décile du revenu déclaré par UC, D9/D1

Il constitue un des outils pour mesurer les inégalités dans la répartition des revenus. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart de revenu entre les 10% les « plus riches » (D9, montant du revenu au-dessus duquel se situent 10% des ménages percevant les plus hauts revenus) et les 10% les « plus pauvres » (D1, montant du revenu en dessous duquel se situent 10% des ménages percevant les plus bas revenus).

Limites des indicateurs

Le revenu fiscal moyen ne correspond pas au revenu disponible. Il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables tels que le RMI (et autres minima sociaux), les allocations familiales, les aides au logement. Il correspond aussi aux ressources avant le prélèvement des différents impôts. Il sous-estime donc les niveaux de vie des personnes les plus modestes et au contraire surestime ceux des plus aisées.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Source : Revenus disponibles localisés 2004, Insee-DGI

Qu'apprend-on ?

- Les revenus sont fortement dispersés au sein des communes du Grand Lyon. Le rapport inter-décile est particulièrement élevé dans les communes de la première couronne Est de l'agglomération.
- Les rapports inter-déciles indiquent que le niveau de vie plancher des 10% d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus pauvres va de quatre pour quelques communes aux franges de l'agglomération à plus de sept dans la première couronne Est et dans Lyon.
- Ce sont globalement dans les communes les plus modestes et situées dans la moitié Est de l'agglomération que les revenus sont les plus dispersés. Ce constat doit cependant être nuancé par le fait qu'il s'agit des revenus avant redistribution. C'est naturellement dans ces territoires moins aisés que cette redistribution a l'impact le plus important.
- L'analyse des revenus fiscaux moyen par commune met en évidence des disparités sensibles entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. L'écart à la moyenne du Grand Lyon varie de deux pour la commune la plus aisée (soit un revenu moyen par UC plus de 100% supérieur à celui du Grand Lyon) à 0,56-0,6 pour certaines communes de l'Est lyonnais (soit un revenu moyen environ 40% inférieur à celui du Grand Lyon).

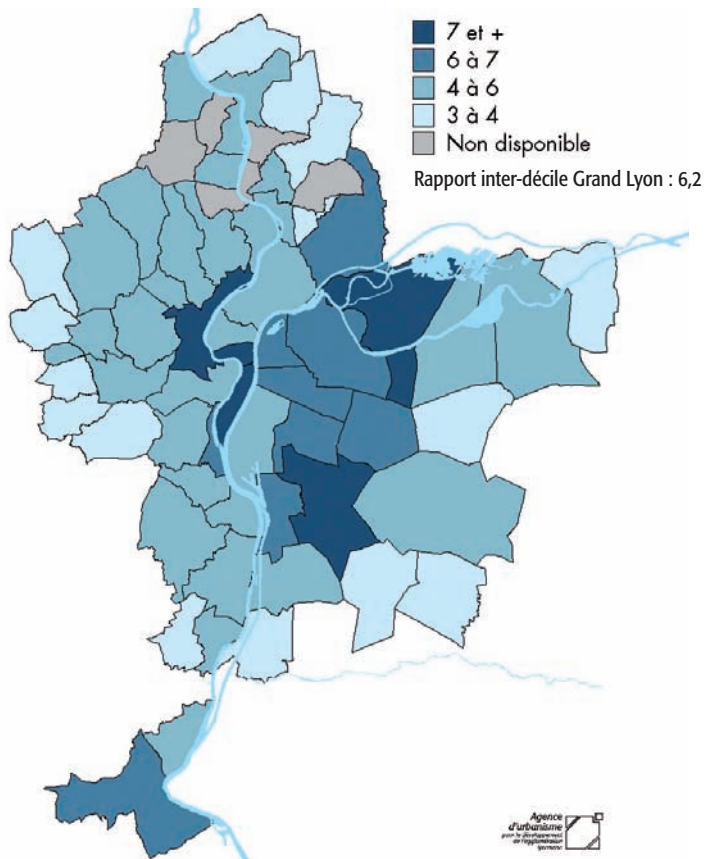
Ce qu'il faut retenir

- Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 atteint 20 571 euros par an dans le Grand Lyon (1 714 euros par mois).
- A l'échelle de la région Rhône-Alpes, le Rhône se place en 2^e position derrière la Haute-Savoie.
- Il est supérieur de 5% à celui de la région et de 6,5% à celui de la France.

L'analyse du revenu disponible (qui prend en compte les revenus d'activité, les pensions de retraite et les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages, les prestations sociales et les impôts directs) permet d'appréhender le niveau de vie des ménages.

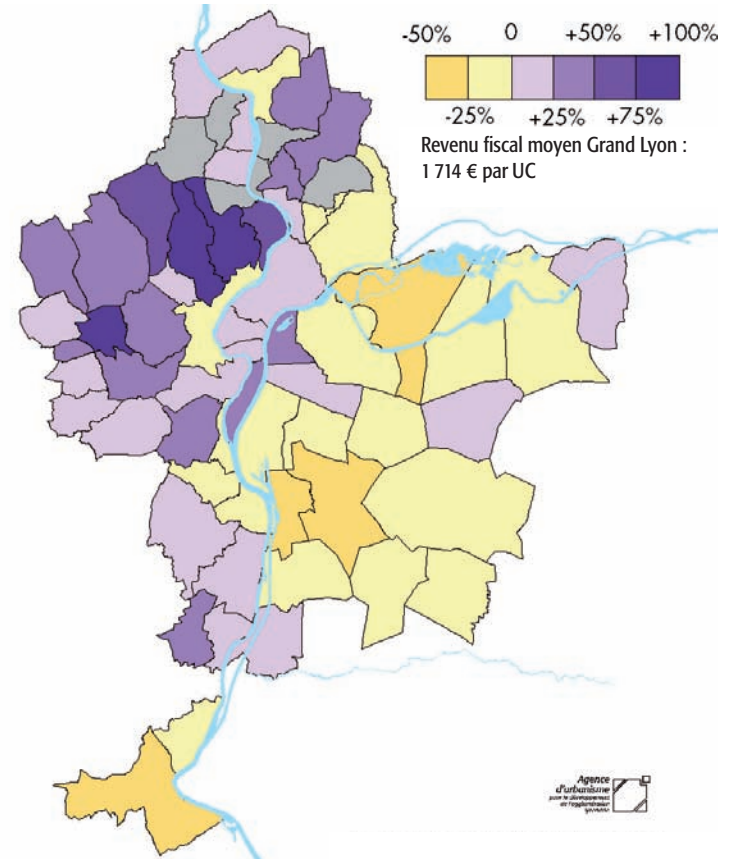
Elle a été faite par l'Insee à l'échelle des départements et a fait l'objet d'une publication en 2007. L'étude « Niveaux de vie et pauvreté en France » indique que le niveau de vie médian par unité de consommation dans le Rhône atteint 1 390 euros par mois (contre 1 315 pour la France) en 2004. La redistribution des revenus s'effectue par les impôts et les prestations sociales. Cela est d'autant plus vrai pour les ménages sous le seuil de pauvreté pour lesquels un tiers du revenu disponible dépend en moyenne de ces prestations.

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 : rapports inter-déciles dans les communes du Grand Lyon



Source : Insee-DGI - Revenus Fiscaux des Ménages 2005

Le revenu fiscal moyen par unité de consommation en 2005 : écart à la moyenne du Grand Lyon



Source : Insee-DGI - Revenus Fiscaux des Ménages

Comportements d'achats des ménages

Contexte

Le commerce est un secteur économique majeur : il représente 80 923 emplois salariés privés soit 16,7% de l'emploi total et 8 857 établissements.
Source : Unédic au 31-12-2007

Il génère un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros sur le Grand Lyon.

La 8^e enquête sur les comportements d'achats des ménages de la région lyonnaise 2007 permet de comprendre le fonctionnement commercial du territoire du Grand Lyon, d'appréhender les différentes interactions entre les bassins de consommation et de connaître précisément les habitudes de consommation de la population.

Cette enquête constitue également un outil d'aide à la décision en matière d'urbanisme commercial et d'aménagement du territoire.

Elle fait ressortir plusieurs tendances :

- une augmentation importante du potentiel de consommation des ménages depuis 2001.
- Si l'emprise des grandes surfaces reste stable entre les deux dernières enquêtes, son poids reste prépondérant par rapport aux petits commerces ou aux marchés forains.
- Une tendance au rééquilibrage entre l'emprise des pôles de centre-ville et périphériques
- Une baisse de l'usage de la voiture dans la réalisation des actes d'achats au profit de la marche à pied et des transports en commun.
- Un retour « modéré » aux achats de proximité.



Que prend-on en compte ?

■ Dépense des ménages

Cet indicateur fournit des éléments sur le potentiel de consommation des ménages.

Des disparités existent dans la répartition de ce potentiel :

- Disparités géographiques
- Disparités sociologiques

■ Flux commerciaux inter-secteurs

A partir de la 8^e enquête comportements d'achats des ménages de l'agglomération lyonnaise, l'analyse des flux commerciaux au sein des conférences des maires du Grand Lyon permet de mettre en évidence des situations de déséquilibre entre territoires. Certains exercent une attraction sur la dépense commercialisable au détriment d'autres territoires.

Limites des indicateurs

Le périmètre de la 8^e enquête comportements d'achats couvre le Rhône et déborde dans l'Ain, l'Isère et la Loire, soit un territoire de 40 à 60 kilomètres autour de Lyon, comptant 2,2 millions d'habitants et 928 000 ménages. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 5 900 ménages.

Qu'apprend-on ?

• Dépense des ménages

Le potentiel de consommation des ménages du Grand Lyon s'élève à 6,3 milliards d'euros en 2007. Entre les deux dernières enquêtes (2001 et 2007), ce potentiel a augmenté de 20% en alimentaire et de 16% en non alimentaire. Sur 10 ans, la hausse s'établit à 33% en alimentaire et 40% en non alimentaire (en euros courants).

Des disparités géographiques et sociologiques existent dans la répartition de ce potentiel.

Ainsi, par exemple, Lyon représente 40% de la dépense des ménages du Grand Lyon du fait de son poids démographique.

C'est dans le secteur «Val d'Yzeron» que la dépense par ménage est la plus importante, et dans Lyon qu'elle est la plus faible. Ouest Nord et Val de Saône disposent également d'un potentiel de consommation important.

• Flux inter secteurs

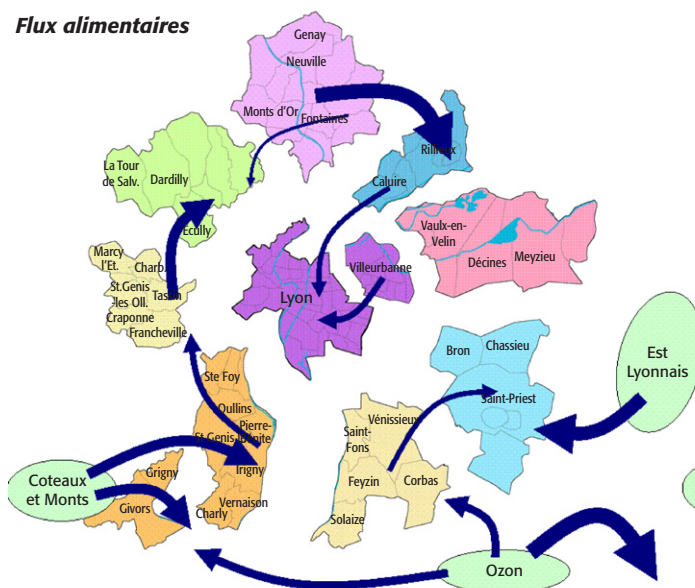
Les schémas ci-dessous traduisent la dynamique d'attraction/évasion observable entre conférences locales des maires en ce qui concerne les flux dans les domaines alimentaire et non alimentaire.

Ce qu'il faut retenir

- Le potentiel de consommation des ménages du Grand Lyon s'élève à 6,3 milliards d'euros.
- Des disparités géographiques et sociologiques existent dans la répartition de ce potentiel. Lyon représente 40% de la dépense des ménages du Grand Lyon.
- L'analyse des flux commerciaux inter-secteurs fait apparaître des déséquilibres entre conférences des maires. Val de Saône et Villeurbanne sont peu attractifs contrairement à Porte des Alpes et Ouest Nord qui voient néanmoins leur attractivité faiblir.

Rapports d'attraction/évasion en alimentaire et non alimentaire entre conférences locales des maires

Flux alimentaires



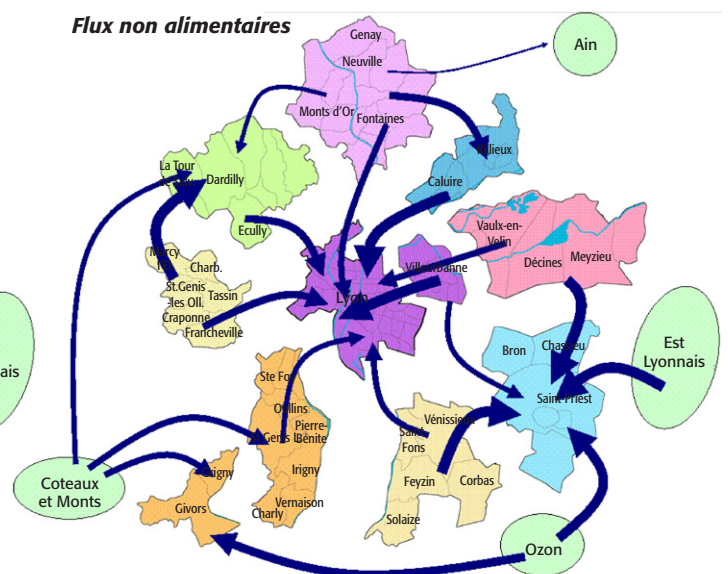
Les conférences des maires Val de Saône et Villeurbanne sont peu attractives bien que le rapport attraction/évasion sur le territoire du Val de Saône soit plutôt en hausse depuis 2001.

Les conférences des maires Porte des Alpes et Ouest Nord sont très attractives, mais voient leur attractivité faiblir.

Par ailleurs, la conférence Ouest Nord connaît une évasion importante (53%) en équipement de la personne, principalement en direction de Lyon.

La conférence Rhône Amont est autosuffisante en alimentaire mais subit une forte évasion en non alimentaire (68%) au bénéfice de la conférence Porte des Alpes (29,6%).

Flux non alimentaires



La conférence Lômes et Coteaux du Rhône est globalement attractive du fait essentiellement de l'armature commerciale puissante et fortement excédentaire du secteur Givors-Grigny.

Les conférences Plateau Nord, Val d'Yzeron et Portes du Sud connaissent une attraction relativement forte, essentiellement due à leur équipement dans le domaine alimentaire.

Lyon enregistre une évasion assez forte en alimentaire (31%), et une attraction forte (44%) en non alimentaire. Ceci s'explique par un équipement non alimentaire important essentiellement concentré sur deux pôles majeurs (Presqu'île et Part-Dieu) et un équipement alimentaire majoritairement représenté par des formats de proximité.

Le surendettement des ménages

Contexte

Le surendettement est révélateur d'une dégradation des conditions de vie d'une partie de la population et participe au processus d'exclusion sociale. Paradoxe français, si le taux d'endettement des ménages est inférieur à celui de bon nombre de pays européens, en revanche, avec en moyenne 180 000 dossiers par an notre pays compterait, a priori, un nombre de ménages surendettés parmi les plus élevés d'Europe.

Le « malendettement » qui caractérise la situation française est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. A la faveur de la transposition de la directive européenne du 23 avril 2008 consacrée aux contrats de crédit - elle contraint les organismes à s'assurer de la solvabilité des consommateurs - une proposition de loi visant à renforcer l'encadrement du crédit à la consommation et protéger davantage les consommateurs contre certains abus a été déposée au Sénat. En effet, c'est bien l'impossibilité

de faire face aux charges courantes et le recours fréquents à des crédits à la consommation, souvent à des taux excessifs, qui précipitent les ménages dans le surendettement. Ce dernier touche des ménages qui, pour 92%, n'ont aucun patrimoine immobilier, et trouve son origine, dans 73% des cas, dans des ruptures de parcours de vie professionnelle et familiale telles que le chômage, la maladie, le divorce... (surendettés dits « passifs »).

Dans un contexte de crise, qui va selon toute vraisemblance, peser sur la capacité d'emprunt et aggraver la situation des ménages les plus fragiles, prévenir le surendettement se pose avec encore plus d'acuité.

Les solutions devront être combinées avec des mesures sociales et financières pour lutter contre la pauvreté, la méconnaissance des questions financières et promouvoir l'inclusion sociale.



Que prend-on en compte ?

■ Nombre de dossiers déposés dans le Rhône

Il s'agit du nombre de dossiers déposés chaque année par les ménages auprès de la commission de surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, depuis la « loi Neiertz », révisée en 2003 par la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 dite « loi Borloo ».

C'est, d'une part l'évolution de ce ratio qui est prise en compte pour appréhender l'évolution du phénomène de surendettement, et d'autre part, la comparaison avec d'autres échelles, région Rhône-Alpes et France.

Ce chiffre peut être également rapporté au nombre d'habitants du territoire concerné puis multiplié par 1 000. On obtient donc un ratio pour 1 000 habitants.

Limites de l'indicateur

Les dossiers déposés par le débiteur ne donnent pas tous lieu à un examen et à un traitement. Seuls sont traités en commission les dossiers jugés recevables c'est-à-dire qui satisfont aux conditions suivantes :

- que le débiteur se trouve bien dans l'impossibilité de faire face à ses dettes ;
- que son endettement ne soit pas d'origine professionnelle ;
- qu'il est de bonne foi.

L'indicateur retenu surévalue donc le volume de débiteurs « pris en charge » par le dispositif mis en place. Il est toutefois pertinent pour suivre la dynamique du phénomène de surendettement.

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle du Grand Lyon.

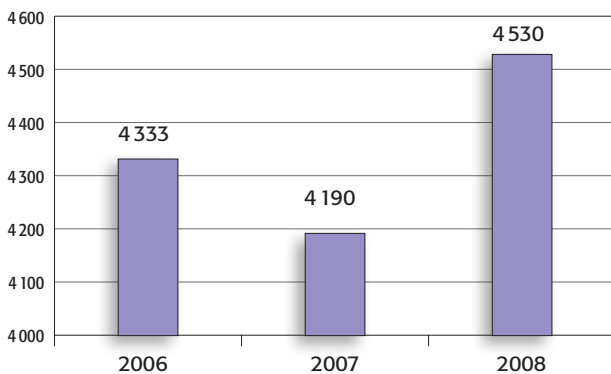
Qu'apprend-on ?

- En 2008, avec 4 530 dossiers déposés, le département du Rhône représentait 2,4% du nombre total de dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France à l'échelle nationale, et près de 30% des dossiers déposés en Rhône-Alpes.
- Entre 2006 et 2008, ce nombre a progressé de 4,5% dans le Rhône alors qu'il augmentait dans le même temps de 9,0% en Rhône-Alpes et de 2,0% pour la France.
- Après une baisse en 2007, on observe un regain significatif en 2008 aux échelles départementale (+8,1%) et régionale (+9,7%), à un rythme près de 2 à 3 fois supérieur à celui observé sur le plan national (+3,1%).
- A noter enfin que le nombre de dossiers déposés pour 1 000 habitants en 2008 est respectivement de 2,6 pour le Rhône, 2,33 pour la Région et 3,01 pour la France.

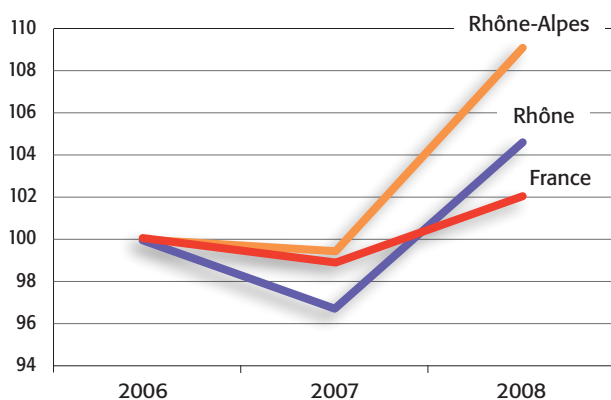
Ce qu'il faut retenir

- 2,6 dossiers de surendettement pour 1 000 habitants.
- Une progression régulière depuis 2006 dans le Rhône, toutefois légèrement inférieure à celle observée en région Rhône-Alpes.
- Un rythme qui s'accélère en 2008.

Evolution du nombre de dossiers déposés dans le Rhône

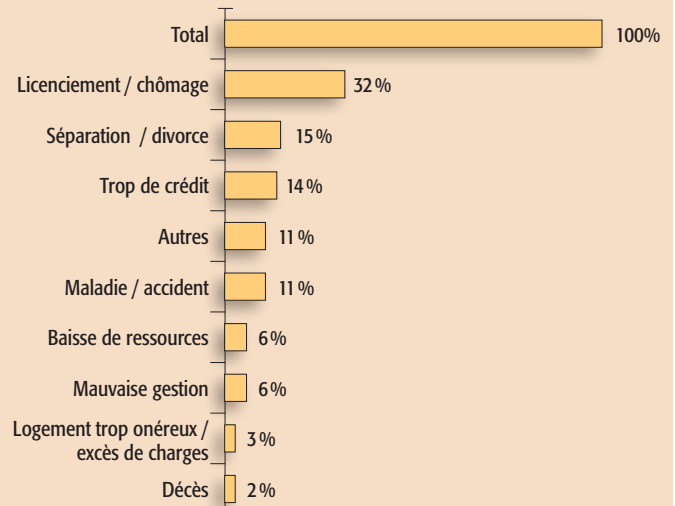


Evolution du nombre de dossiers déposés - Base 100 en 2006



Source : Banque de France – Direction régionale Rhône-Alpes

Principales causes explicatives du surendettement à l'échelle nationale



Source : Banque de France – Enquête typologie 2007 sur le surendettement – septembre 2008

POUR ALLER PLUS LOIN...

Pour s'informer

A propos du surendettement

Avis et rapport du Conseil économique et social
Le surendettement des particuliers - 2007

Rapport présenté par Mme Pierrette Crosemarie.

Georges Gloukoviezoff est docteur en économie et spécialiste des questions d'inclusion financière des particuliers. Il est membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Docteur en Économie – Laboratoire d'Économie de la Firme et des Institutions (LEFI) – Université Lumière Lyon2. Gloukoviezoff G., (2006), Surendettement des particuliers : Quels rôles pour les syndicats ?

Rapport français, Bureau International du Travail (BIT),
Employment Sector, Document de travail n°43, Genève.

Comportements d'achats des ménages

8^e enquête sur les comportements d'achat des ménages de la région lyonnaise 2007.

www.lyon-cci.fr

Les revenus-salaires

Les données détaillées par zonage et les Etudes et analyses

<http://www.insee.fr/fr/themes>